



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 19 décembre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 13 décembre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Manuel Pottier (après 21h), Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Pascale Douineau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Marie-Louise Cornou a donné pouvoir à Michaël Quernez
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michel Forget (jusqu'à 21h)
David Le Doussal a donné pouvoir à Christophe Couic
Stéphanie Mingant, a donné pouvoir à Géraldine Guet
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

18. TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé :

Lors de sa séance du 28 mars 2018, le Conseil Communautaire de QUIMPERLE COMMUNAUTE a décidé de créer les 36 emplois nécessaires au fonctionnement des services eau et assainissement du territoire, dans le cadre du prochain transfert de ces compétences prévu au 1^{er} janvier 2019.

Lors de cette séance, le Conseil communautaire a également approuvé le transfert des agents exerçant ces missions au sein des communes membres de Quimperlé Communauté.

Ainsi, pour la Ville de Quimperlé, il convient de transférer 21 agents exerçant à plus de 50% leurs fonctions au sein du service eau et assainissement pour occuper à compter du 1er janvier 2019 les emplois créés par la Communauté :

- un agent du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- 3 agents du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- 6 agents du cadre d'emplois des techniciens territoriaux dont un agent technicien en contrat à durée déterminée et un agent technicien en contrat à durée indéterminée,
- 3 agents du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
- 8 agents dans le cadre d'emplois des adjoints techniques dont 1 agent adjoint technique en contrat à durée déterminée.

Ces agents sont transférés à la Communauté dans les conditions de statut et d'emploi qui étaient les leurs dans leur commune d'origine, à compter du 1er janvier 2019.

Le Comité Technique a émis un avis favorable le 20 novembre 2018.

Proposition :

Préalablement au transfert effectif des 21 agents, il est proposé au Conseil municipal de supprimer les postes correspondants au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs sera actualisé en conséquence

Avis favorable de la commission ressources humaines du 7 décembre 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

